

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2009

OBJET

de la Délibération

SPORTS ET TRAVAUX – RENOVATION DU GYMNASSE DE KERJALOTTE

Date de convocation du Conseil Municipal

9 décembre 2009

Date d'affichage : 9 décembre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Madame LE DOARE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.
MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme JEHANNO à Mme BURLOT
M. LE BARON à M. MARCHAND
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET
Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

Absents excusés

M. BONHOURE
M. DERRIEN

SPORTS ET TRAVAUX – RENOVATION DU GYMNASSE DE KERJALOTTE

Rapport de Jean-Jacques PARMENTIER et Henri LE DORZE

La commission Sports et la commission Travaux ont examiné le projet technique et architectural ainsi que l'évaluation financière réalisée par la SARL DESMANTS-HANCQ-LESOURD, cabinet d'architectes missionné pour la rénovation du gymnase de Kerjalotte.

Une première programmation et estimation financière avait déjà été faite en 2003, par Monsieur Georges Maiseau et réactualisée financièrement pour un montant de 1 032 000 €.

Cette programmation portait sur les domaines suivants:

- L'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite
- Les aménagements extérieurs
- Les aménagements intérieurs
- Le clos et le couvert
- La sécurité
- L'amélioration et remise aux normes des équipements électriques, sanitaires et de chauffage
- Les aménagements complémentaires d'amélioration

Par délibération en date du 6 novembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé la proposition de rénovation .

L'évaluation financière, proposée par la SARL DESMANTS-HANCQ-LESOURD, reprend la totalité de ces travaux et y ajoutant des améliorations sur l'acoustique et l'isolation, des peintures, le remplacement de sols dans certaines salles, la création de locaux de rangement, l'acquisition d'équipements sportifs.

Celle-ci s'élève à:

- 1 435 291 € TTC (1 200 076 € HT) honoraires et équipements sportifs compris
- 7 525 € TTC de mission de contrôle

Nous vous proposons :

- d'approuver le projet de rénovation du gymnase de Kerjalotte
- d'approuver le montant des travaux
- d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour le financement de cette opération

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 17 décembre 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**